

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 1<sup>er</sup> FEVRIER 2024

**Compte-rendu affiché le : 2 février 2024**

**Date de la convocation du Conseil Municipal : 25  
janvier 2024**

**N° 24-01-11**

**Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour  
de la séance : 29**

**OBJET :  
Label information  
jeunesse**

**Secrétaire de séance : Gérard ALLANCHE**

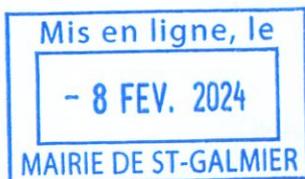
**Membres présents à la séance :**

Philippe DENIS – Jacques DECHANDON - Solange MORERE - Gilles GRANGIER – Mireille PAULET - Gérard ALLANCHE - Arlette PEREIRA - Guy BERNE – Christian BECUWE – Suzanne BOICHON – Régine CHEVALLIEZ - Edith CONSIGNY – Daniel DUCROS – Françoise PION – Gérard GRANGE – Serge GRANGE – Michel FRANCHINI - Christine PALLEY - Joaquim DE ALMEIDA – Thomas ROCHETTE - André HUBERT - Marie-Hélène BOUILHOL - Aurélie DESBREE - Romain MONTELMARD - Jean-Paul SOLEILHAC – Alain LECUE.

**Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :**

Geneviève NIGAY à Gérard ALLANCHE – Marie-Hélène BRUNET à Mireille PAULET - Céline BENNICI à Philippe DENIS.

**Membre absent : 0.**



Accusé de réception  
de la Sous-Préfecture  
Reçu en date du

0 7 FEV. 2024

Mairie de Saint-Galmier



OBJET DE LA DELIBERATION :

### LABEL INFORMATION JEUNESSE

Madame Solange MORERE, adjointe au Maire, explique que pendant de nombreuses années, Léo Lagrange était labellisé Information Jeunesse, au sein de la structure d'animation du Val de Coise.

En 2019, c'est la commune qui a repris ce label à destination des jeunes concernant l'information jeunesse (IJ) sur les thématiques santé, citoyenneté, formation, métiers, droits, logement, loisirs, culture, mobilité internationale....

Le label arrivant à échéance, la commune demande un renouvellement de ce label IJ, mission confiée au quotidien dans le cadre d'un marché public à la Bulle.

Le choix de l'équipe de la Bulle est de décliner l'information jeunesse de manière transversale dans tous les projets portés par la structure, tout en maintenant les méthodes plus classiques d'accueils individualisés sur rendez-vous.

De plus en accord avec les établissements scolaires (collèges, lycées) du territoire, des interventions ont lieu régulièrement en classes ou sur les temps périscolaires.

Ce label permet aux animateurs de faire partie d'un réseau national et ils sont formés à l'accueil du public.

Etant donné le nombre de projets européens mis en place par la Bulle, une demande de labellisation Eurodesk est associée à la labellisation IJ. Ce nouveau label permet également un réseau et de la formation pour les professionnels de l'animation qui accompagnent les jeunes et groupes de jeunes au quotidien.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

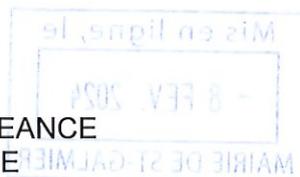
- **APPROUVE** la demande de re-labellisation Information Jeunesse.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents nécessaires.

Ont signé au registre tous les membres présents.

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE  
A ST-GALMIER, le 05 février 2024.

LE MAIRE  
Philippe DENIS

LE SECRETAIRE DE SEANCE  
Gérard ALLANCHE



Accusé de réception  
de la Sous-Préfecture  
Reçu en date du

07 FEB. 2024

Mairie de Saint-Galmier

